

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 28 Décembre. — Le *Morning-Herald* donne une lettre de Smyrne, où l'on remarque les renseignements stratégiques suivans sur le détroit des Dardanelles :

« Un vent violent du nord souffle pendant des mois entiers, et ce n'est que par un fort vent du sud que le passage du détroit est possible. Il y a des batteries des deux côtés du canal, deux à l'entrée de l'archipelago, deux à environ 10 milles plus haut, trois à environ 10 milles plus haut, et d'autres à 4 milles plus haut encore ; en tout huit de chaque côté. Les batteries du centre sont très-fortes, chacune a 80 canons du plus gros calibre, toutes dirigés vers la mer et de manière à atteindre tout vaisseau qui tenterait le passage. Ces batteries sont toutes bien défendues du côté de la terre, mais dominées par des hauteurs et où il serait facile d'anéantir les soldats turcs dans les places d'armes. En juillet dernier, des officiers russes ont inspecté toute la côte et les environs, ont essayé tous les canons et ont donné les ordres nécessaires pour les placer convenablement. Ils ont fait démolir quelques-uns des ouvrages destinés à défendre les forts par terre, et fait les projets de plusieurs fortifications qui leur seraient utiles quand ils en prendraient eux-mêmes possession. Leurs ingénieurs ont été occupés pendant plusieurs semaines et les commandans turcs étaient placés sous leurs ordres. Si on entreprend ici des opérations offensives, et si le canal ne peut être franchi, le golfe de Saros pourrait recevoir la flotte la plus formidable. Il est mal défendu, et quelque soit le nombre de troupes, on pourrait les y débarquer, leur faire tourner les Dardanelles, et occuper les hauteurs qui dominent les routes, soit d'Andrinople, soit de la capitale. On pourrait encore débarquer dans le golfe d'Enos qui est plus rapproché d'Andrinople, ville dont la possession couvre Constantinople du côté du nord. »

FRANCE.

Paris, le 29 décembre — C'est M. Bignon qui a été chargé de rédiger l'adresse de la chambre des députés.

— Les députés de l'Ouest qui avaient fait des démarches auprès du ministre de l'intérieur, pour appeler son attention sur l'état politique de ces départemens et solliciter l'emploi de mesures promptes et énergiques pour y établir l'ordre, ont reçu pour réponse qu'on ne voyait pas, quant à présent, la nécessité de recourir à des moyens exceptionnels et qu'il était possible de rétablir l'ordre et la paix dans les départemens agités en donnant plus d'activité et de force à l'action militaire ; qu'il suffirait, par exemple, d'accorder une haute paie aux soldats pour les indemniser des fatigues continuelles d'une semblable campagne et de leur adjoindre comme guides des colonnes mobiles composées d'habitans du pays dont on formerait pour un temps déterminé une espèce de gendarmerie locale. (*Gazette de France.*)

— On exigera cette année de tous les exposans, le prix de fabrique des objets exposés, comme le seul moyen de connaître les progrès de notre industrie, qui dépendent bien plus du bon marché, que du fini quelquefois très-onéreux.

— Nous avons rendu compte d'un jugement du tribunal d'Evreux, qui prononce une condamnation pécuniaire contre un médecin dont la négligence et l'impéritie ont coûté un bras à l'un de ses cliens. Par un rapprochement assez singulier, on voit dans le *Moniteur ottoman* un arrêté de la

Sublime-Porte, en date du 26 août, par lequel, sur le rapport du médecin en chef du sérail, elle adresse une note officielle à l'internonce d'Autriche et au consul-général de Sardaigne, afin que les deux médecins Marotti, hongrois, et Bichi, sujet sarde aient à quitter Constantinople dans le plus court délai, ces deux praticiens ayant commis un homicide involontaire sur la personne d'un de leurs cliens, en lui administrant l'*extrait de thamanium* et la *poudre de ciculaire*, drogues vénéneuses, dont tous les médecins de l'Europe proscrirent l'emploi à l'unanimité.

— On mande de Madrid, 18 décembre :

« Le gouvernement a reçu la nouvelle officielle que don Carlos se trouve à Chaves, et que le général Rodil s'est emparé de la junte qui était avec l'infant. »

— Le *Journal des Débats* publie une lettre particulière de Madrid, du 12 de ce mois, qui nous semble avoir pour objet de préparer les esprits à la retraite de M. Zéa :

« La maison du feu roi, dit le correspondant, compte encore trop d'hommes dévoués à don Carlos. Il en est de même relativement aux secrétaires d'état, aux cours et tribunaux du royaume, aux intendans des provinces et aux *alcades mayores*, qui exercent à la fois dans les villes les fonctions de maires et de juges de première instance. Il n'y a que les capitaines-généraux des provinces qui soient vraiment partisans de la jeune reine. Sans eux, il faut le dire, don Carlos régnerait en Espagne. Ce sont eux qui ont sauvé et qui soutiennent le trône. Leur nomination a été un coup de maître, un véritable chef-d'œuvre de sagesse de la régente, lorsque l'année passée elle dirigea les affaires pendant la maladie de son mari. Comment se fait-il que la reine ne renvoie pas les carlistes dont elle est entourée ? On se le demande à plusieurs reprises, et voilà la solution de cet énigme : le feu roi et M. Zéa lui ont persuadé qu'on peut faire un bon royaliste d'un carliste, mais qu'on ne viendra jamais à bout d'en faire autant d'un libéral. »

Le correspondant énumère ensuite la série de reproches que l'on peut faire à M. Zéa, son projet de remplacer les capitaines-généraux avant la mort du roi, ce qui aurait livré le pays à la discrétion des carlistes ; ses liaisons avec le duc de Wellington, son acharnement à soutenir, du vivant du roi, la cause de don Miguel, ce qui a fait échouer les négociations de M. Stratfort-Canning ; mais il conclut que M. Zéa a de la fermeté, et que c'est à ce qui l'a soutenu jusqu'ici, avec la crainte de tomber « dans l'anarchie de 1820. »

Le *Journal des Débats* ajoute, par forme de note, que M. Zéa a déjà surmonté de grandes difficultés ; « mais peut-être, dit-il, n'est-ce pas lui qui est destiné à compléter l'affermissement du trône de la jeune reine et la réformation progressive des institutions espagnoles. Il est juste toutefois de reconnaître que ce ministre a déployé de l'énergie et de l'habileté ; s'il tombe, il n'en aura pas moins été l'homme d'une situation. »

— *Homme squelette.* — Il existe à Savigne-l'Évêque (Sarthe), un individu nommé Seurat, dont l'organisation physique est un des plus rares phénomènes qui aient peut-être jamais attiré l'attention des observateurs. Cet homme est un véritable squelette ambulante. La peau qui recouvre son estomac est comme un transparent au travers duquel on voit s'opérer les fonctions animales. On pourrait aisément étudier l'ostéologie sur le corps, uniquement composé d'os et de muscles.

M. Seurat se porte bien, mais sa santé a besoin de grands ménagemens ; il ne peut manger que de la bouil-

lie et des alimens extrêmement légers ; il a besoin d'être vêtu très-chaudement, et il porte plusieurs habits en toute saison. Ses jambes le soutiennent à peine ; il est obligé de se faire accompagner par une personne qui lui fournit l'appui de son bras. Quant aux qualités morales M. Seurat n'a pas à se plaindre de la nature ; c'est un homme spirituel, aimable, de bonne compagnie, et à qui l'instruction ne manque pas. On nous assure qu'en ce moment il voyage en Italie, soit pour sa santé, soit pour montrer aux savans de ce pays le phénomène de sa construction physique. (*G. de Bretagne.*)

— Un fermier, âgé de 25 ans, employé au moulin du pont de Brassac, occupé à graisser les rouets commandés par une grande roue en action, ayant la force de trente chevaux, a eu le malheur d'engager ses doigts dans les engrenages ; ce pauvre jeune homme a été entraîné subitement tout entier : et, malgré la promptitude apportée pour arrêter la roue et voler à son secours, il a été broyé sur-le-champ.

— Un semblable accident a eu lieu, le 25 de ce mois, à Nancy, dans une filature de coton. Un jeune homme de 15 ans, s'étant imprudemment approché d'une courroie de cardes, a été saisi et écrasé avant qu'on ait pu lui porter secours.

— L'ouvrage intitulé : *l'Angleterre et les Anglais*, par Bulwer, traduit de l'anglais, obtient à Paris un succès de vogue. Quoique en général assez superficiel, il est écrit avec beaucoup d'esprit. « Il y a, dit le *Journal des Débats*, dans *England and the English*, une partie fort brillante, une série de portraits étincelant de talent et de nouveauté. L'auteur a cherché, non sans succès, à importer en Angleterre le style d'un admirable écrivain, La Bruyère, et à concentrer, dans de petites esquisses bien senties et bien colorées, toutes les nuances caractéristiques d'un parti et d'une caste. Cette galerie est excellente ; elle abonde en traits heureux, en originaux piquans. Il faut y voir le baronnet Sir Hargrave, vieux tory, soutien de la constitution antique, homme dont l'esprit est tissu de préjugés corrupteurs, mais qui déteste spéculativement la corruption ; qui, six fois dans sa vie, a payé cinq mille livres sterling sa place au Parlement ; homme d'ailleurs intègre, charitable, humain, mais qui fait transporter à Botany-Bay le pauvre homme qui lui tue un lièvre. Nous avons aussi le vieux radical Guillaume Muscle, élève de Godwin, qui est resté précisément au point où se trouvent encore les républicains de France. Son grand refrain est *l'Amérique* ! Il veut un président à bon marché : il admire Cobbett, le tribun du peuple ; il croit que toute la politique est dans le prix modique des pommes de terre, et qu'un gouvernement sans impôts marchera merveilleusement. Le radical nommé Samuel Carré est de quelques pas en avant. Il ne s'arrête pas aux choses matérielles ; il vit de principes et d'axiomes ; il algébrique la politique, il se nourrit de théories, il ne pense que par corollaires géométriques. Cet esprit à angles aigus, faute de connaître les hommes, ne peut réfuter une erreur, ni prouver une vérité. Sa pensée est toute raide et ne s'assouplit jamais. Il ne raisonne que d'après la nature des choses ; grand statisticien, économiste politique, croyant que l'âme des hommes est une espèce de mouvement d'horloge, et qu'on remonte les Etats comme des pendules ; à force de syllogismes et de clarté dans le style, il finit par rendre son style indéchiffrable ; à force de logique, et il n'a pas le sens commun ; à force de philanthropie, il ne sympathise avec personne.

Sa politique est un chiffre, son âme un chiffre ; c'est un homme-chiffre. C'est lui dont la fille s'est

sauvée avec un capitaine de dragons; et qui a fait insérer dans les journaux l'avertissement que voici : « Si la jeune fille refuse de retourner chez ses parents inconsolables, elle est priée au moins de renvoyer la petite clef du coffre au linge qu'elle a emporté avec elle. » Ce bon philosophe réformateur, cet excellent Samuel Carré, visite une maison de fous et argumente avec les idiots pour leur prouver qu'il n'est pas raisonnable d'être fou. C'est tout le radicalisme en miniature. »

— Les pluies abondantes qui sont tombées depuis plus d'un mois ont déjà produit de grands désastres dans toutes les provinces. Les journaux de départemens contiennent tous les détails affligeans sur la crue des eaux. Dans le département des Vosges un grand nombre de torrens formés par les pluies ont inondé des usines et des forges et entraîné presque tous les ponts de pierre. La plupart des rivières de France sont débordées.

— Les eaux de la Seine font des progrès véritablement alarmans pour les propriétaires riverains, dont les maisons ne sont point garanties par la hauteur des quais, comme dans l'intérieur de Paris. A Bercy beaucoup de caves ont été inondées. Sur le quai de Grèce la circulation des voitures est interceptée par une barrière en bois; et bien a pris à l'autorité d'employer cette mesure. Cependant elle ne l'a point prise assez tôt pour empêcher deux accidens fâcheux. Un fiacre qui venait du pont Marie a chaviré dans l'eau, et le cocher a reçu des contusions qui mettent sa vie en danger.

L'autre accident n'aura point de suites aussi funestes. On sait qu'une sentinelle est nuit et jour postée sur le quai au Blé et que sa guérite est en avant au bord de la rivière. Hier, dans la nuit, pendant que le factionnaire y était blotti, l'eau renversant tout-à-coup la guérite l'a entraînée au milieu de la seine où le courant lui a fait faire un chemin rapide. Cette nacelle de nouvelle espèce était déjà au pont de Notre-Dame avant que le soldat fut revenu de son étourdissement, alors il s'est mis à crier de tous ses poumons, mais son embarcation n'a pu être arrêtée que par les marins du *Louzor*, qui ont mis un terme à cette navigation forcée.

— On écrit d'Oran, 7 décembre :

« Le 2 du courant, à 5 heures de l'après midi les troupes de la garnison, au nombre de 2300 hommes et 13 pièces de canon, sont sortis de la place dans le but d'aller châtier la tribu à laquelle appartiennent les assassins de nos deux officiers, et battre en même temps Abdet-Cader, campé en avant de cette tribu avec ses troupes d'élite.

« Le mauvais état des chemins, rendus impraticables par les dernières pluies, n'a pas permis de s'y rendre; on a changé de direction. Deux heures avant le jour la colonne a fait halte. On a formé un détachement d'infanterie, cavalerie, avec les pièces de montagne, qui s'est porté rapidement sur une des tribus de Donaire-Zéméla, et a surpris son camp, qu'il a saccagé et brûlé. Ce détachement est venu rejoindre la colonne avec des moutons et quelques bœufs.

« Les Arabes vinrent en nombre attaquer notre colonne, et la suivirent pendant toute la journée. Chaque fois qu'ils s'approchaient un peu trop, le feu de l'artillerie les éloignait. Nos canonniers ont, comme de coutume, fait preuve d'adresse et d'habileté dans cette journée, qui a coûté cher aux Arabes.

« La colonne est rentrée à 10 heures, après avoir marché pendant trente heures et combattu douze; nous avons perdu un homme, et il y a eu 16 blessés. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 31 DÉCEMBRE.

Dans la séance du sénat d'aujourd'hui, on a adopté sans discussion et à l'unanimité de 29 membres présens, le budget de la guerre, tel qu'il a été adopté dans la chambre des représentans. Le chiffre total de cet budget, tel qu'il avait été présenté par le ministre, montait à 40,000,000 de francs; ce chiffre ce trouve maintenant réduit à 38,281,000 francs. La discussion a été ouverte ensuite sur le budget de la justice.

Le ministre des finances a annoncé au sénat que le nouveau projet de loi sur la contribution personnelle porterait sur les bases suivantes :

1° La valeur locative brute, résultant des opérations cadastrales, servira de première base à cette contribution.

2° La quotité du droit, d'après cette base, sera dans un rapport progressif avec la valeur locative, c'est-à-dire, que les contribuables peu aisés paieront dans une proportion moindre, leur valeur locative étant en général moins élevée.

3° Au lieu d'être établi comme aujourd'hui, d'après le rang des communes, le droit sur les portes et fenêtres sera en rapport avec la hauteur de la valeur locative, ce qui est infiniment plus juste; car à présent la fenêtre d'une chétive habitation; à Bruxelles par exemple, est imposée à une taxe beaucoup plus élevée que celle d'un château à la campagne.

4. Par contre, le droit d'après la valeur locative variera selon le rang des communes qui seront divisées en catégories d'après leur population; l'on a suivi ce principe par la considération qu'une même valeur locative représente une plus grande aisance dans une petite ville ou dans une commune rurale que dans une grande ville : en effet, celui qui, à la campagne, habiterait une maison d'une valeur locative, de 600 francs par exemple, jouirait bien certainement d'une très-grande aisance, tandis qu'en général le loyer ne représenterait à Bruxelles qu'une fortune bien médiocre.

5. Pour éviter des perquisitions dans l'intérieur des habitations les bases qui concernent les foyers et le mobilier seraient supprimées.

6. Les bases relatives aux domestiques et aux chevaux seraient conservées, mais avec des modifications qui tendent à les rendre plus justes.

— Les pluies continuant encore, on a lieu de craindre quelques inondations dans les environs de Bruxelles, du côté d'Anderlecht. Il y a déjà quelques inondations dans les prairies le long de la route de France.

LIEGE, LE 1^{er} JANVIER.

CROIX DE FER.

Un arrêté royal du 30 décembre, porte :

Léopold, etc., à tous présens et à venir salut.

Vu la loi du 8 octobre 1833.

Vu l'avis de la commission des récompenses honorifiques, créée par notre arrêté du 25 octobre dernier ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er} La distinction à décerner, aux termes de la loi du 8 octobre 1833, aux membres du gouvernement provisoire, et aux autres citoyens qui, depuis le 25 août 1830 jusqu'au 4 février 1831, ont été blessés ou ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'indépendance nationale, ou ont rendus des services signalés au pays, consistera :

1° En une croix en fer, à quatre branches : l'écusson portera le *Lion belge*, en or, entouré d'un cercle en or, et sur le revers, 1830.

2° En une médaille en fer, portant, d'un côté, le *Lion belge*; avec l'exergue : *aux Défenseurs de la Patrie*, et de l'autre côté, neuf écussons aux armes de chacune des neuf provinces du royaume; au centre de ces écussons, un soleil et le millésime 1830, avec les mots : *Indépendance de la Belgique*, en exergue.

Art. 2. La croix et la médaille seront portées sur la poitrine, du côté gauche; la croix sera suspendue à un ruban moiré, large de 3 centimètres 2 millimètres, à fond rouge, bordé, de chaque côté, d'un liséré jaune et noir, chacun de 3 millimètres de largeur. La médaille sera suspendue à un ruban de même largeur que celui de la croix, à fond noir et à liséré jaune et rouge, de 3 millimètres de largeur chacun.

Art. 3. Les dessins desdites croix, médailles et rubans approuvés par nous, resteront annexés au présent arrêté.

Art. 4. Les honneurs du port d'armes seront rendus aux personnes décorées de la croix ou de la médaille.

Art. 5. Nos ministres de l'intérieur et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Un arrêté royal du 29 décembre 1833 ordonne la construction, par voie de concession, d'une route qui partira de l'extrémité de la route provinciale de Liège à Bierset, et aboutira à la route en construction de Huy vers Tirlemont dans la traverse de Hannut.

— Un autre arrêté royal du même jour nomme les membres des conseils de milice pour 1834; ce sont pour la province de Liège :

Ressort de Liège. — Président, MM. Charles de Longrée, à Liège; suppléant, Jacques Crawhez, à Battice; membre, H. F. J. B. Dewandre, conseiller de régence, à Liège; suppléant, L. J. T. Franckinet, id. id.

Ressort de Verviers. — Président, MM. Pierre David, à Verviers; suppléant, Louis Damseaux, id.; membre, Charles Warnotte, échevin, id.; suppléant, Gérard Grosfils, conseiller de régence, à Verviers.

Ressort de Huy. — Président, MM. Walthère Woot de Trixhe, à Lamoutzée; suppléant, Quirin Billon, à Villers-le-Temple; membre, Dautrebande, aîné, bourgmestre, à Huy; suppléant, N. J. A. Chapelle, échevin, id.

Ressort de Waremme. — Président, MM. A. F. J. Delexhy, à Saint-Georges; suppléant, J. L. Dedoncel, à Hannut; membre, L. M. J. Lejeune, bourgmestre, à Waremme; suppléant, Xavier Fleussu, assesseur, id.

— Nous apprenons que le projet de loi pour la réorganisation de l'école militaire, sera présenté à la chambre des représentans aussitôt après sa rentrée.

— Les distilleries qui rapportaient les années précédentes près de cinq millions; au trésor, ne figurent sur le budget de 1834 que pour 1,500,000 fr. C'est le résultat probable de la nouvelle loi sur cette matière.

— On lit dans le *Franco Parleur* :

« Les employés de la douane des contrôles de Menin et Mouscron (Flandre-occidentale) viennent d'obtenir sur la fraude de nouveaux succès d'une grande importance, en s'emparant, dans les nuits du 18 au 19 et du 24 au 25 de ce mois, de 61 ballots de toiles de coton dites de Jouy, pour une valeur d'environ 20,000 fr.

« Une circonstance que l'on n'apprendra pas sans quelque étonnement, c'est que l'assureur de ces marchandises, qui est de Menin, et dont on peut se dispenser de citer le nom assez connu, est un des signataires de la pétition des fabricans de cette ville sur la détresse de l'industrie cotonnière. »

— C'est M. le baron Dellafaille d'Huyse qui présentera au sénat, dans l'une des prochaines séances, comme organe de la commission qui a été nommée, le rapport sur le projet de loi, tendant à rétablir le droit de 2 pour cent sur la vente des bois et des fruits pendant par racine. La commission conclut au rejet à l'unanimité.

— Un meurtre, accompagné des plus horribles circonstances, a été commis à La Haye, ces jours derniers, par un serrurier : cet homme qui faisait rougir une barre de fer à un feu ardent, commanda à un apprenti de lui aller chercher du genièvre; le maître avait sévèrement défendu l'usage des spiritueux, et l'apprenti refusa d'aller chercher la liqueur, alors l'ouvrier retirant brusquement son fer rouge du feu, l'enfonça dans le corps de l'enfant qu'il traversa de part en part; ce dernier expira sur-le-champ. On croit que le meurtrier qui s'était enfui aussitôt, a été arrêté.

— Par suite de la retenue de fonds d'agriculture par la Hollande et de la modicité de l'allocation portée au budget de l'état pour pourvoir aux dépenses imputables sur ce fonds, il a été impossible d'allouer un traitement aux vétérinaires reconnus par le gouvernement et qui ont été nommés depuis 1830. Le même motif existe encore aujourd'hui.

d'hui; mais d'anciens traitemens ayant cessé, quelques fonds sont devenus disponibles et M. le ministre de l'intérieur se propose de les employer à récompenser et encourager les vétérinaires qui se distinguent par leurs connaissances, leur zèle et leur exactitude à remplir leurs devoirs, ainsi que par les services qu'ils rendent à l'agriculture.

— On écrit d'Anvers, 30 décembre :

« Plusieurs navires sont arrivés à Flessingue, destinés pour notre port. »

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, le tribunal correctionnel de notre ville a eu à s'occuper vendredi de l'affaire du nommé Désiré Dieleman, contre-maître à la fabrique des sieurs de Smet frères, prévenu de mauvais traitemens exercés sur une ouvrière, le 5 courant.

« Le prévenu a avoué le fait des mauvais traitemens, et son défenseur a soutenu que ce fait n'avait pas eu pour cause le refus de signer la pétition, mais le mauvais ouvrage confectionné par la plaignante.

« Le ministère public s'est attaché à prouver que Dieleman avait eu deux raisons également plausibles pour frapper.

« Le tribunal a condamné Dieleman à une amende de 8 francs. »

— Les journaux anglais sont encore dénués d'intérêt; ils annoncent que l'exportation des métaux précieux de Londres pour le continent, avait considérablement diminué.

— L'empereur d'Autriche, sur la demande de plusieurs personnes, a ordonné de ne plus mettre d'entraves au traitement médical homéopatique.

— Dans un discours prononcé lors des discussions sur le budget, M. Van Dam van Isselt a reproché au *Journal de La Haye*, d'avoir osé écrire au 19^e siècle, et à une époque, dit-il, où les enfans des écoles de pauvres connaissent l'histoire de la patrie, probablement mieux que la rédaction du *Journal de La Haye*, « que les princes d'Orange ont de tout temps été les souverains du pays, dans la pleine acception du mot. »

— Les journaux hollandais sont pleins de détails sur les inondations et les dégâts occasionnés aux digues, par la crue des eaux et par les dernières tempêtes.

— Des lettres de Gibraltar, du 4, annoncent l'arrivée dans ce port du général Bourmont et de ses deux fils; ils sont tous trois en bonne santé. Dans leur marche en Espagne, ils ont été traités avec sévérité par les autorités locales. La permission d'entrer dans les grandes villes leur ayant été refusée, il n'ont pu s'arrêter que dans les villages.

— Les nouvelles de Buénos-Ayres en date du 22 octobre, annoncent qu'une révolution a éclaté dans cette ville à la suite de la fermentation qui n'avait cessé d'y régner depuis l'installation du nouveau gouverneur. Les mécontents avaient pris les armes et s'étaient barricadés dans les faubourgs. Le gouvernement de son côté avait réuni toutes les troupes disponibles, qu'il avait dirigées contre les insurgés. Quelques escarmouches avaient déjà eu lieu, mais sans aucun résultat décisif.

— On vient de voir à Nantes un bateau à vapeur en tôle d'une excessive légèreté. Chargé de sa machine, de sa chaudière et de tout son attirail, d'un poids considérable, il semblait comme suspendu au dessus de l'eau. On croit qu'il pourra naviguer en toute saison entre Angers et Orléans; car on dit qu'avec cent voyageurs, il ne calera pas un pied.

— La *Gazette Universelle d'Augsbourg* du 25, donne un article de Constantinople du 30 novembre, dont le but est de représenter la situation de l'empire ottoman comme fort prospère, ce qu'il attribue à l'étroite alliance de la Porte avec son puissant voisin l'empereur de Russie. Comme une preuve de la tranquillité qui règne en Turquie, l'article cite d'abord le congé accordé à l'ambassadeur russe,

M. de Buleniëff pour passer six mois dans le sein de sa famille, et ensuite la mise sur le pied de paix de toutes les forces russes dans la mer noire. Plus bas, il exprime de l'étonnement de l'augmentation des flottes anglaise et française dans l'Archipel, qui seraient portées à 35 vaisseaux de guerre, ce qui pourrait obliger la Russie à se préparer aussi au combat. Ces démarches de la France et de l'Angleterre, dit la *Gazette* en terminant, doivent effacer dans le divan les dernières traces de défiance contre la Russie, et attacher de plus en plus le sultan à cette puissance. Les deux cabinets, par leurs menaces, n'avanceront pas d'un pas; l'adoption d'une politique plus juste leur devient plus difficile, et si la Porte et l'Europe restent dans un état précaire, la faute en est à ces deux puissances.

— On écrit de Dunkerque :

« Samedi dernier, un ouvrier occupé à labourer un champ situé non loin de la grande route, entre l'Hazewynde et Caestre, vit tout à coup rouler dans ses sillons une tête humaine entièrement dégarinée de cheveux et de chair. Frappé d'étonnement à l'aspect d'une semblable découverte, il quitta ses chevaux et sa charrue, et alla chercher du monde; on examina attentivement cette tête dont les mâchoires contenaient encore toutes les dents parfaitement conservées et paraissant être celles d'une jeune personne, ce qui donna lieu à des versions et des conjectures, comme il arrive en de pareilles circonstances. Nous attendrons le résultat des démarches de la justice pour donner d'ultérieurs détails sur cette affaire qui fera peut-être découvrir quelques nouveaux Mark ou Armand. »

— Le 50^e anniversaire de l'évacuation de New-York par les troupes anglaises a été célébré le 28 novembre, parce que le 25, jour anniversaire, la pluie et la tempête avaient empêché de le célébrer. Toute la ville a été illuminée.

Le congrès des États-Unis s'est ouvert le 2 décembre.

— Le fruit maintenant si bien connu sous le nom d'ananas est le produit d'une plante herbacée, dont les feuilles ressemblent à celles de l'aloès. On regarde cette plante comme indigène de l'Afrique, où elle croît en grande quantité dans les plaines non cultivées. On rapporte qu'il existe un tableau où l'on voit le jardinier de Charles II, lui présentant un ananas; mais on dit que sir Mathieu Ducker, de Richmond, est le premier qui ait cultivé l'ananas, en Angleterre, vers le commencement du 18^e siècle. M. Lindsay, jardinier du duc de Devonshire, à Chiswich, en cultive un qui porte trois fruits dont celui du milieu pèse 10 livres, présentant avec les deux autres un poids de 14 livres. Au fruit du milieu sont jointes six pouces qui, avec les trois couronnes, présentent un ensemble de neuf plantes, résultat aussi rare qu'intéressant, au moins en Angleterre.

— La *Gazette des Tribunaux* a déjà annoncé que les deux jumeaux siamois ou prétendus tels, qui se sont montrés dans les fêtes foraines de plusieurs pays de l'Europe, étaient en ce moment aux États-Unis d'Amérique, où ils avaient failli avoir un procès fort étrange. L'un des frères ayant battu l'autre, il s'agissait de savoir si en envoyant le coupable en prison, ce n'était pas attenter à la liberté de l'autre qui, par sa conformation, se trouve être inséparable de son frère. Une autre circonstance qui présentait moins de difficulté, les a amenés devant la juridiction correctionnelle à Athens, comté d'Alabama. Pendant qu'ils se montraient moyennant rétribution à de nombreux spectateurs, un médecin, le docteur Bolus, qui était présent, a demandé à vérifier s'ils étaient en effet unis par un lien indissoluble; je désirerais, a-t-il dit, que sans violer la décence, ces messieurs Siamois eussent la bonté de se découvrir jusqu'à mi-corps, ou de me permettre d'examiner en particulier s'il y a en effet un morceau de chair qui réunit les deux corps.

Les Siamois ont prétendu qu'on leur faisait injure en paraissant mettre en doute une chose de notoriété publique, qu'ils avaient été présentés à tous les souverains de l'Europe, et qu'ils avaient laissé en Angleterre des certificats de toutes les académies et sociétés savantes. « Eh! bien, s'est

écrit le docteur Bolus, vous êtes des charlatans et des imposteurs; vous n'êtes liés que par un sang, et vous volez l'argent de toutes les personnes crédules à qui vous vous offrez en spectacle.

Au lieu de fournir la justification bien simple qu'on leur demandait, les jumeaux se sont fâchés, ils ont injurié le docteur et le public qui faisait chorus avec lui; ils se sont précipités sur M. Bolus pour le maltraiter, mais on les a repoussés à coups de chaise et de bâtons, et l'on a failli jeter sur eux une pleine chaudière d'eau bouillante.

Ces pauvres diables, plus morts que vifs, ont été conduits devant le juge, et comme ils étaient agresseurs, on les a condamnés à fournir un cautionnement de bonne conduite pour la somme de 250 dollars (1250 fr.) On les a retenus en prison jusqu'au paiement définitif.

VARIÉTÉS.

GRENADE D'HONNEUR. — RÉCIT MILITAIRE.

Il y avait déjà pour le moins quatre heures que nous étions à table. L'odeur des mets si nauséabonde pour un homme repu de franche lippée, le tumulte de propos oiseux criés à tue-tête, le cliquetis des verres qui s'entrechoquaient, la chaleur et le parler, produisaient en moi un malaise lourd, une fatigue impatiente: j'aurais donné tout au monde pour pouvoir me lever de table et aller respirer le grand air. Mais, par malheur, ma sortie aurait été accusée, voir même taxée d'impolitesse, et, Décius des convenances provinciales, il fallut me résigner de mon mieux, comptant les minutes et me soulevant à demi sur ma chaise, afin d'échapper, autant que faire se pouvait, à la gêne d'une même position consacrée durant quatre mortelles heures.

Mon voisin de gauche, lui, ne souffrait pas, j'en suis bien sûr, du même supplice que moi. C'était un homme de cinquante à cinquante cinq ans environ, taillé en Hercule, et qui, après avoir mangé comme quatre, buvait à cette heure comme huit. Ses prouesses gastronomiques ne l'avaient pas empêché de faire partie d'une façon remarquable dans le bruyant *tutti* de conversations qui m'assourdissait. Il venait de vider son verre pour la vingtième fois au moins, lorsque je lui dis en jetant machinalement les yeux sur la croix d'honneur qui se balançait à sa boutonnière: « Monsieur, vous avez servi? »

Ces paroles, dites au hasard, et en guise de lieu commun, rassemblèrent tout à coup les pensées de cet homme, éparpillées par le vin et le dévergondage de la conversation. Elles les mirent en mouvement aussi vite que le son de la trompette fait monter à cheval un régiment qui bivouaque à une demi-lieue de l'ennemi.

« Si j'ai servi, monsieur? — répondit-il d'une voix forte et en se tournant tout-à-fait de mon côté. — Quarante ans. Vingt-neuf campagnes, cinq actions d'éclat et huit blessures... Si j'ai servi? Au siège d'Ypres, en 1794, aux batailles de Shaffouse, de Trauffel, de Wintherlous, et à la prise de Zurich, en 1799. Sans compter qu'au mois de septembre de cette année-là j'avais passé la Limathen au milieu des balles russes qui sifflaient de bonne façon. L'année d'après: le passage du Rhin et du Danube, les batailles de Moerskerick, de Linsberg, de Friberg, d'Hohealinden, de Yon et de Salzbouurg. Après cela, corbleu, il me fallut plusieurs années pour me guérir de mes blessures. Et puis de nouveau à la besogne! en route pour l'Espagne!... Ah! ce fut un beau jour que le jour de mon départ pour l'Espagne. Vous m'en croirez si vous voulez, mais j'étais plus joyeux en mettant le feu à ma pièce de canon, à la bataille de Chiclana, que si j'avais reçu un rendez-vous de la plus jolie espagnole. Et pourtant, mon camarade, j'étais en ce temps-là furieusement amateur du sexe. C'était plaisir à voir comme on s'en donnait alors! Le 5 mars on se bat à Chiclana, le 9 on prend Medina-Sidonia, et puis après cela on fait le siège de Cadix. Là, dès les premiers, je fus écorché, — mais écorché à être obligé de retourner en France, et à laisser en Espagne mes camarades, ma belle pièce et mon écouvillon.

« Pourtant je fus guéri plus vite que ne le croyait

le chirurgien tout le premier. Au lieu de marcher sur une béquille, je me trouvais monté sur une bonne jambe bien solide, morbleu, et quand l'empereur dit : En avant marche pour la Russie, je fus le premier à répondre : Présent !

» Je n'eus le bonheur que d'attraper quatre batailles : Mohiloff, Smolensk, Mojaïck et Krasnoë. Après cela, j'en ai vu des dures. Le passage de la Bérésina, et puis la dérouté à travers la neige, et enfin revenir seul de mon régiment, et puis bloqué à Dresde, et fait prisonnier jusqu'en 1814 ! il y aurait long à vous en conter, mon sieur, sur tout cela. Une semaine n'y pourrait suffire. Je serais plus d'un mois sans vider mon verre de bon cœur.

Et le vieux soldat passait sa grosse main sur ses yeux humides.

» Mais, sacrebleu ! — reprit-il après cette interruption, — il faut que je vous conte de quelle façon j'ai gagné mon premier grade, les galons de fourrier, et comment j'ai reçu une grenade d'or. Ce sont là des souvenirs plus joyeux : ils me reportent au bon temps de ma jeunesse, et puis au tems meilleur encore des victoires : écoutez-moi bien, jeune homme !

» C'était à la bataille de Friberg, le 12 juin 1800. Le général met notre batterie sur les bords du Leck, en face d'une batterie autrichienne qui nous crachait au nez, de la façon la plus incommode, des volées continuelles de mitraille, et puis il dit : Allez votre train ! En deux minutes quatre de mes camarades sont enlevés.

» Je regarde les autres, tous jeunes gens, et des fameux encore. Nous laisserons-nous tuer ici comme des poules mouillées ? leur dis-je. Voilà un arbre, il n'est pas gros, mais il est long, c'est ce qu'il nous faut. Jetons-le sur ce ruisseau, allons rejoindre ces gredins d'Autrichiens, et prenons leur cette damnée pièce de canon.

» Ce qui fut dit fut fait. Nous jetons sur le Leck l'arbre en question, et me voilà le premier dessus avec mon écouvillon dans les mains, faisant de l'équilibre comme un vrai danseur de corde.

» Il faut vous dire que l'arbre n'avait pas plus de 6 pouces d'écarissage à son plus gros bout, et que le Leck, que par force j'appelle ruisseau, était une rivière de cinquante pieds de large, et qui, grossie par les pluies, coulait en manière de torrent avec un bruit de tous les diables. Mais n'importe, nous voilà tous les cinq à califourchon sur ce pont de ma façon.

» Nous étions quasi au milieu, lorsque j'entendis un bruit sourd dans l'eau. Le sergent qui me suivait venait d'y tomber ; au même instant un biscain attrape l'écouvillon qui me servait de balancier, et le brise en deux. De la secousse je trébuchai et je restai durant dix secondes à me tordre le corps, à tâcher de rattrapper l'équilibre. J'y parvins, et bientôt je me vis sur l'autre bord. Le plus difficile était fait ; il ne restait plus qu'à tuer les canoniciers autrichiens. Ce fut l'affaire d'un moment, et nous nous mîmes à tourner contre l'ennemi cette pièce qu'il avait eu la complaisance de traîner là tout exprès comme pour nous. Je ne saurais vous dire combien mes camarades et moi nous rions chaque fois qu'une de nos décharges enfonçait les rangs des *quizerlicks*. C'est une des bonnes fois que je me suis amusé dans ma vie.

» Et le lendemain, donc, le général Lecourbe, un brave et digne officier ! donna à chacun de nous cinq une grenade d'or, sans compter pour moi les galons de fourrier, et cela devant le front du régiment assemblé, dont par parenthèse il ne restait que douze hommes, nous y compris.

Le vieux soldat aurait parlé bien longtemps encore, et l'intérêt de son récit n'avait fait de reste oublier ma fatigue et l'ennui du dîner. Mais on se leva de table, et une petite demoiselle bien niaisement coquette m'appela pour me faire prendre part à je ne sais quel jeu prétendu innocent, dont le moindre supplice fut de me tenir encore assis durant deux heures.

Et cependant elle ne cessa de me faire valoir, durant toute la soirée, l'extrême adresse qu'elle avait mise à me délivrer de ce qu'elle appelait *l'ennuyous bavardage du vieux capitaine*.

(Extrait de Napoléon, journal anecdotique et bibliographique.)

PRIX DES GRAINS, etc.

MARCHÉ DE LOUVAIN du 30 Décembre.	PRIX moyen du dernier marché	MARCHÉ DU 30 DÉCEMB.			
		PRIX le plus bas.	PRIX moyen	PRIX le plus haut.	
Froment, la rasière,	13 69	12 69	13 59	14 50	
Seigle, id.	8 64	8 34	8 64	8 94	
Orge, hâtive, id.	9 30	9 30	9 30	9 60	
Orge, tardive, id.	8 35	8 35	8 35	8 35	
Sarrasin, id.	5 98	5 50	6 00	6 50	
Avoine, id.	2 50	1 80	2 30	2 80	
Pommes de terre, la rasière.	6 50	6 50	6 50	7 50	
Foin, les 100 livres,	3 70	4 00			
Paille, les 100 id.	23 58	23 58			
Graine de colza, la rasière.	68 2	68 2			
de lin, le baril,	69 38	69 38			
Huile, de chanvre, id.	74 50	74 50			
de colza, id.	14 14	14 14			
Tourteaux de colza, les 100 liv.	44 15	45 15			
Genièvre, le baril,	212 13	212 13			
Houblon, les 100 liv. sans aff.					

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 31 décembre.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 1 fille, 4 hommes, 1 femme ; savoir : André Willem, âgé de 78 ans, journalier, derrière Saint-Denis, veuf de Marie Joseph Lucie. — Léonard Deguel-dre, âgé de 70 ans, couvreur en ardoises, Grande Bèche, époux de Marie Waltery. — Remacle Joseph Chaumont, âgé de 52 ans, armurier, rue Féronstrée, époux de Jne. Joseph Conrad. — Jean Habrance, âgé de 46 ans, journalier, en Nassarue. — Elisabeth Devos, âgée de 77 ans, faub. St.-Gilles, veuve de Lambert Monet.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui Mercredi 1^{er} janvier 1834, par extraordinaire et abonnement suspendu, *Robert le Diable*, 1^{er}, 3^e et 5^e actes, musique de Meyerbeer, M. Lafont remplira le rôle de Robert. On commencera par le *Tailleur et la Fés*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU MAGASIN DE LA PLACE-VERTE, N° 780.

Sont arrivés des grands assortiments de lainages, comme bas pour femmes, hommes et enfants de toutes les grandeurs et toutes qualités ; chaussettes, chaussons, gilets, et juponnettes, gilets et caleçons en laine tissée, et écharpes plus de 2000 gilets et caleçons en flanelle de santé, le gilet depuis 3 à 15 francs, caleçons depuis 3 frs. 50 à 18 fr. ; grandes parties de foulards des Indes et autres, cravattes en soie noire et fantaisie et un grand assortiment de schalls complet. 736

GHAYE fils, rue Vinave-d'Ille, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, un assortiment de CHAPEAUX modes de Longchamps, tant en feutre, de toute première qualité, qu'en soie sur feutre imperméables.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pou

ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES.

Vente publique de Marchandises saisies.

Lundi 6 janvier 1834, à neuf heures du matin, il sera VENDU publiquement à l'entrepôt établi à l'ancienne église St.-Thomas, à Liège, savoir :

- 8 paires épaulettes en argent et coton.
- 24 paires id. en coton blanc.
- 9 aiguillettes en argent et coton.
- 10 id. en coton blanc.
- 36 dragonnes en coton blanc.
- 24 glans en argent pour chapeaux.
- 42 id. id. pour bonnets de police.
- 60 id. en coton blanc.
- 60 grenades en argent.
- 304 id. en coton blanc.
- 25 agraffes pour manteaux.
- 2 pièces galons en argent.
- 4 id. id. en coton blanc.
- 1 pièce cordonnet en argent.

Aux conditions à préfixe et argent comptant. 4

* * Plusieurs CAPITAUX de 10,000, 14,000, 20,000, 70,000 et 100 000 FRANCS à PLACER, sur bonnes hypothèques ou signatures connues ; s'adresser à M. Louis DEJAER, homme de loi, rue Fond St.-Servais, n° 147, à Liège.

A LOUER un SUPERBE QUARTIER nouvellement décoré et indépendant au n° 617, rue porte St.-Léonard. 50

UN OUVRIER TYPOGRAPHE, peut se présenter au bureau de cette feuille.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR,

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1834. Reçu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux.

Volume in 18 de 348 pages, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 centimes.
Le même, cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 franc 70 centimes.

A Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale, rue du Pont-d'Ille.
A Aubel, chez H. J. MATHIAS, libraire.
A Waremme, chez MEUNIER.
A Huy, chez J. L. GODIN et fils, H. KNOPS, libraires.
A Verviers, chez v^e RENARD-CROISIER et P. J. RENARD.
A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

ALMANACH DE COMPTOIR ET DE CABINET pour l'année 1834, contenant les départs et arrivées des courriers et diligences ; les foires de la province de Liège et des environs, les prières de 40 heures ; les effractions en argent et en nature ; la réduction du florin de Pa. s-Bas en francs, au taux de 47 1/4 cents pour un franc et vice versa. Feuille grand in-plano. Prix 5 cents.

LA SANTÉ.

Journal populaire de médecine, paraissant une fois par mois, par collection de quatre feuilles qui sont envoyées aux abonnés au fur et à mesure qu'elles paraissent. Ce journal se fait uniquement pour le peuple, afin de lui apprendre les moyens de conserver la santé. Il saura maintenant quels sont les aliments, les vêtements ou les habitudes nuisibles pendant les épidémies, les différentes saisons, les lieux qu'il habite, etc. Ce journal, pendant le choléra et la grippe, eût rendu d'immenses services, car il eût appris au peuple à éviter tout ce qui pouvait appeler sur lui ces maladies, et à connaître les premiers remèdes à employer une fois qu'il en était atteint.

On s'abonne rue Feydeau, n° 4.
Prix par an, 6 francs pour Paris, et 7 frs. 50 c. pour la province.
A Liège, au bureau de cette Feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 23 déc. — Métalliques, 94 3/8
Actions de la banque 4225.

Fonds anglais du 28 décembre — Consol., 90 0/0 0/0 1/0. — Fonds belges, 90 1/4 — Fonds hollandais, 51 7/8.

Bourse d'Amsterdam, du 28 déc. Dette active, 50 1/16 0. — Ditto, 94 3/16 00 — Bill. de change, 22 7/16. Oblig. du Syndicat, 89 0/100 — Ditto, 72 1/8. — Rente des dom., 0/0 0/100. Act. de la Société de commerce, 98 1/8 — Rente française, 00 0/0. — Ditto de 1833, 0/0. — Obl. russe Hop. et Co., 101 7/8 0/0 0/0. Ditto de 1828, 101 7/8 — Inscrit. russes, 66 5/8 000. — Empr. russe 1831, 00 0/0 000. — Rente perp. d'Esp., 62 3/8 — Ditto 00 0/0 00. — Dette diff. d'Esp., 13 15/16 — Obl. mét. Autriche, 93 1/2 — Lo's chez Gollals, 00 0/0 00 — Cert. Naples falc., 86 0/100. — Oblig. Danoises, 74 7/8. — Oblig. du Brésil, 0 0/0. — Cortès, 47 7/8. — Ditto Grec, 000 0/0. — Lots de Pologne, 112 1/4.

Bourse d'Anvers, du 30 décembre

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	118 1/2 p.	P	
Londres.	12 02 1/2	P 11 95	
Paris.	47 5/16	A 47	46 7/8
Frankfort.	manque		
Hambourg.	35 5/8	A 35 7/16	A 35 5/16

Escompte 4 1/2 %.

Effets publics. Belgique Dette active, 100 1/2 A. Id. diff. 42 0/0. — Oblig. de rente, 0 00. — Empr. de 48 mill., 95 95 1/8 0/0. Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 0 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0. Id. différée, 00 00. — Oblig. synd., 4 1/2. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A. et 95 00 0. Espagne. Guebb., 85 85 1/2 P. Id. perp. Paris, 5 p. c., 00 0/0. Id. perp. Amst., 62 1/2 1/4 1/2 00 P. Idem. dette différée, 13 3/4.

Arrivages au port d'Anvers, du 29 déc.

Le schooner belge Rembrandt, cap. Huygens, ven. de Rio-Grande, chargé de cuirs pour MM. Nottebohm frères.
Le brick napolitain Hiram, cap. Santo Agresta, ven. de Messine, chargé de fruits.
Le koff oldenbourgeois Elisa, cap. Schumach, ven. de Riga chargé de graine de lin.

Bourse de Bruxelles, du 31 déc. — Belgique. Dette active, 49 3/4 A. Emp. 24 mill., 95 0/0 A. — Hollande. Dette active, 50 0/0 P. — Espagne Gueb., 85 1/2 0. Perpétuelle Anvers, 4 p. %, 48 0/0 P. Id. Amst. 5 p. %, 62 1/4 0. Id. Paris, 3 p. %, 41 1/4 P. Cortès à Lond., 00 0/0. Dette diff., 13 7/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège